



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe d'habitation et taxes foncières

Question écrite n° 121022

## Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la situation des retraités qui, en raison de leur faible revenus, sont exonérés au titre de la fiscalité locale. Il apparaît que, lorsque ces personnes sont amenées à héberger un membre de leur famille en difficulté, l'exonération dont ils bénéficient s'arrête en raison du cumul des deux revenus. Cette situation est d'autant plus injuste que l'hébergement par une personne âgée d'une tierce personne n'implique généralement aucune confusion des revenus. En conséquence, elle souhaite connaître les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation injuste et éviter que des exonérations ne soient supprimées en raison notamment du respect de l'obligation alimentaire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Pascale Got](#)

**Circonscription :** Gironde (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121022

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 2011, page 11456

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)